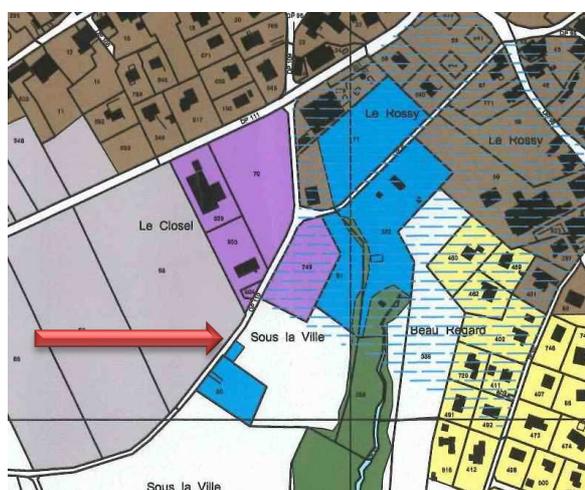
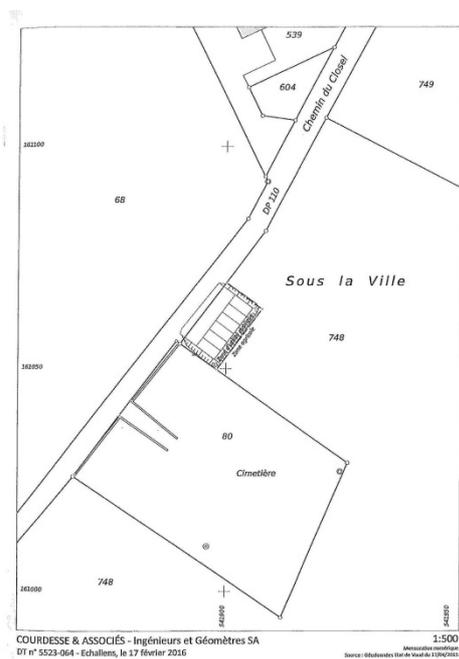




**Froideville**

**Préavis complémentaire de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux relatifs à l'aménagement de six places de parc à proximité immédiate du cimetière communal.**

**N° 15/2017**



**LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite au renvoi par le Conseil communal à la Municipalité du préavis N° 09/2016, nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le présent préavis, moins onéreux et sur la base de soumissions rentrées, relatif à l'octroi d'un crédit extrabudgétaire pour financer les travaux concernant l'aménagement de six places de parc à proximité du cimetière communal.

## 1. HISTORIQUE

En 2008/2009, lors des discussions concernant le dossier d'enquête du projet de construction d'une installation de biogaz sur la propriété de M. Christian Jaccoud, agriculteur, la question du transit routier sur cet axe s'est posée à la Municipalité, et plus particulièrement la gêne pour le trafic occasionné par le parage des véhicules des personnes se rendant au cimetière.

Une convention a donc été étudiée, et parmi les points abordés figurait la création de places de stationnement au nord du cimetière, comprenant le transfert du terrain nécessaire à la commune.

En 2010, lors de l'établissement du nouveau Plan Général d'Affectation communal, une bande de terrain de 171 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle RF 748 appartenant à M. Jaccoud a été colloquée en ZUP « Zone d'Utilité Publique », afin de matérialiser la volonté de la Municipalité de créer des places de parc à cet endroit.

Dans l'intervalle, le projet de biogaz ayant été abandonné au profit de la création d'une ferme avec stabulation pour du bétail, la Municipalité s'est approchée du propriétaire afin de lui demander s'il serait d'accord de céder cette bande de terrain de 171 m<sup>2</sup>, située en zone agricole, au prix de Fr. 10.00 le m<sup>2</sup>, soit Fr. 1'710.00. Celui-ci ayant acquiescé, nous avons réalisé cette opération chez le notaire le 21 juin 2016.

La commune est donc maintenant propriétaire de cette surface permettant de créer les places de parc pour desservir le cimetière.

## 2. REFLEXIONS

Suite aux nombreuses interventions de la part du Conseil au sujet de ce projet et après réflexions de votre Municipalité, nous pouvons apporter les informations suivantes quant aux choix de réalisation que nous vous présentons ici :

- **Utilisation de toute la surface:** la diminution de la surface de parage en terme d'économie financière n'est ni significative ni linéaire du moment que l'installation de chantier est sur place. De plus, nous ne trouvons pas judicieux de ne pas utiliser l'entier de la surface zonée en ZUP (zone d'utilité publique). Forts de ce constat, nous vous proposons la version 6 places.
- **Talus :** afin d'éviter de l'entretien et des risques de coulure de la terre, nous préférons proposer une version avec un mur en béton.
- **Fond :** nous vous proposons une surface de fond en enrobé qui a l'avantage de n'offrir aucun obstacle aux visiteurs se rendant au cimetière qui sont le plus souvent des personnes d'un âge certain, voire à mobilité réduite. Cet enrobé a également l'avantage de permettre un entretien aisé en période hivernale.

- **Marquage, signalisation** : même si le marquage a été prévu dans le coût du projet, ce dernier pourrait être réalisé en même temps que nous légaliserons les places dont la commune dispose sur son territoire (parking Bas de la Fin, places du chemin du Lavoir).

### 3. SOUMISSIONS RENTREES ET COÛT DES TRAVAUX

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Variante mur en L</u>	<u>Variante mur en gabions</u>
1. Frutiger SA, Bussigny	CHF 57'033.40	CHF 61'898.80
2. Georges Demierre & Fils SA, Poliez-Pittet	CHF 63'959.40	CHF 63'220.20
3. JPF Construction SA, Lausanne	CHF 66'589.25	CHF 66'402.55
4. Ernest Tzaut & Fils SA, Bottens	CHF 69'172.95	CHF 69'172.95

Coût des travaux selon variante choisie (mur en L, entreprise Frutiger SA, Bussigny)

Travaux de génie civil	CHF 57'033.40
Marquage, signalisation	CHF 3'000.00
Honoraires (ingénieur, projet, enquête)	CHF 11'000.00
Divers et imprévus	CHF 1'966.60
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 73'000.00</b>

### 4. FINANCEMENT

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 % sur le capital investi, ainsi que d'un amortissement sur une période de 20 ans, les conséquences financières sur les budgets futurs seraient de CHF 5'840.00 (intérêt CHF 2'190.00 + amortissement CHF 3'650.00) la 1<sup>ère</sup> année et diminueraient d'année en année pour s'élever à CHF 3'759.50 (intérêt CHF 109.50 + amortissement CHF 3'650.00) la 20<sup>ème</sup> et dernière année.

## 5. CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu le préavis N° 15/2017 du 6 février 2017,
- vu que la commune est propriétaire du terrain concerné,
- vu la nécessité de créer des places de parc afin de permettre un meilleur accès des usagers au cimetière communal,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

### DECIDE

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 73'000.00 pour financer la création de places parc à proximité du cimetière de Froideville, selon les modalités de financement du point 4,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement financier de son choix et aux meilleures conditions du moment,
3. d'amortir cet objet sur une période maximale de 20 ans.

Le Syndic :

Jean-François THUILLARD

La Secrétaire :

Alice HENRY

Froideville, le 6 février 2017

**Direction responsable** : Service des routes – M. Albert BLASER, Municipal